



COMMUNE DE SAINTE AULDE

RIVIERE DE MARNE



ZONES SUBMERSIBLES du departement de Seine et Marne



Legende

ZONE A : Zone de grand ecoulement des crues

ZONE B : Zone d'Expansion des Crues

Limite de Commune

N.B. : Le nivellement du fond de plan est en NGF orthometrique.
Pour obtenir le NGF normal, rajouter 41cm

PK : Point Kilometrique

ECHELLE : 1/5000

Mise à jour du fond de plan et cartographie couleur établies en DECEMBRE 1996 par le
Cabinet Jean-Mary GUERRALD Géomètre Expert D.P.L.G. - 19 Rue Bossuet 77100 MEAUX - Tél : 64.34.03.23

Mise a Jour	Objet
Février 1996	Voiries et Constructions

NGF Normal		
	Points Kilometriques	1955
Limite de Commune Amont	82,370	56,57
	82,500	56,55
	83,000	56,46
	83,500	56,37
	84,000	56,28
Limite de Commune Aval	84,400	56,21

NOTA : Les Voies SNCF ne sont pas submersibles
STAULDE.DWG

